

**Réponses à la demande de  
renseignements n° 1 de l'AQCIE-CIFQ –  
Transport et Distribution  
Phase 1**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE L'AQCIE ET DU CIFQ AU TRANSPORTEUR ET AU  
DISTRIBUTEUR****DEMANDE DE FIXATION DES TARIFS ET CONDITIONS D'HYDRO-QUÉBEC  
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉES 2023, 2024 et  
2025) ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ (ANNÉE 2025-2026), PHASE 1**

1. **Références :** (i) Pièce B-0044, page 73  
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5  
(iii) Rapport annuel 2023 d'Hydro-Québec, page 63

**Préambule :**

La référence (i) présente le Tableau D-1 : Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique. Pour l'année 2023, le total des frais d'exploitation s'élève à 4 216,3 M\$.

La référence (ii) présente le Tableau R-1.1 : Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités pour l'année 2022. Le total des frais d'exploitation s'élève à 3 774,4 M\$

La référence (iii) présente les Données financières consolidés d'Hydro-Québec. Pour les années 2022 et 2023, les charges d'exploitation sont respectivement de 3 844 M\$ et 4132 M\$.

L'AQCIE-CIFQ constate que pour l'année 2022, les charges d'exploitation présentées au Rapport annuel d'Hydro-Québec sont près de 2% **plus** élevées que le total des frais annuels présentées à la référence (ii), soit 3844 M\$ vs 3774,4 M\$.

Pour l'année 2023, les charges d'exploitation présentées au Rapport annuel d'Hydro-Québec sont près de 2% **moins** élevées que le total des frais annuels présentées à la référence (i), soit 4 132 M\$ vs 4 216,3 M\$.

L'AQCIE-CIFQ calcule également que selon le Rapport annuel d'Hydro-Québec à la référence (iii), les charges d'exploitation ont augmenté de **7,5%** de 2022 à 2023, alors que les frais d'exploitation présentées aux référence (i) et (ii) ont augmenté de **11,7%**.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez indiquer si les frais d'exploitation présentées aux référence (i) et (ii) correspondent aux charges d'exploitation présentées à la référence (iii).

**Réponse :**

- 1                   **Non. Les données présentées à la référence (iii) correspondent aux charges**  
2                   **d'exploitation consolidées réelles d'Hydro-Québec pour les années 2022 et**  
3                   **2023. Les données présentées aux références (i) et (ii), quant à elles :**
- 4                   • **Ne comprennent que celles non consolidées d'Hydro-Québec;**
  - 5                   • **Correspondent au coût complet des activités de soutien et de la chaîne**  
6                   **de valeur. Ce faisant, le coût complet de ces activités comprend leur**  
7                   **part respective des charges d'exploitation et des autres charges**  
8                   **(principalement amortissement, taxes et frais financiers) ;**
  - 9                   • **Par ailleurs, les données de la référence (i) sont des données réelles**  
10                   **2023 alors que celles de la référence (ii) sont les données planifiées du**  
11                   **Plan d'affaires 2022.**

**1.1.1.** Le cas échéant, veuillez expliquer les différences observées par l'AQCIE-CIFQ en préambule.

**Réponse :**

12                   **Voir la réponse à la question 1.1.**

**1.2** Veuillez expliquer pourquoi l'augmentation des charges d'exploitation présentées au Rapport annuel en référence (iii) a été de 7,5% alors que l'augmentation des frais d'exploitation présentées aux références (i) et (ii) a été de 11,7%.

**Réponse :**

13                   **Pour les raisons citées à la réponse à la question 1.1, cette comparaison n'est**  
14                   **pas pertinente.**

2. **Références :** (i) Pièce B-0014, pages 7 et 8  
(ii) Pièce B-0030, pages 9 et 10

**Préambule :**

Le tableau ci-dessous reproduit une partie du tableau présenté à la page 7 de la référence (i).

		2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 5 ans	2023
<b>IC-Transport (brut)</b>		<b>0,44</b>	<b>0,68</b>	<b>0,84</b>	<b>0,38</b>	<b>0,44</b>	<b>0,56</b>	<b>1,07</b>
<b>IC-Opérationnel (brut)</b>	<b>Heure/client</b>	<b>0,18</b>	<b>0,43</b>	<b>0,20</b>	<b>0,22</b>	<b>0,23</b>	<b>0,25</b>	<b>0,60</b>
▫ Défaillances d'équipement (brut)	Heure/client	0,11	0,27	0,11	0,12	0,11	0,14	0,41
▫ Incidents (brut)	Heure/client	0,02	0,06	0,05	0,02	0,06	0,04	0,10
▫ Travaux programmés (brut)	Heure/client	0,06	0,10	0,04	0,07	0,06	0,07	0,09
<b>IC-Autres (brut)</b>		<b>0,25</b>	<b>0,25</b>	<b>0,64</b>	<b>0,16</b>	<b>0,21</b>	<b>0,30</b>	<b>0,47</b>
▫ Facteurs climatiques (brut)	Heure/client	0,06	0,13	0,37	0,02	0,05	0,13	0,07
▫ Faune, environnement et méfaits	Heure/client	0,11	0,08	0,15	0,10	0,09	0,11	0,23
▫ Autres (brut)	Heure/client	0,09	0,05	0,12	0,05	0,08	0,08	0,17

L'AQCIÉ-CIFQ constate que l'IC-Transport (brut) a atteint une valeur inégalée en 2023 (1.07) et qu'il y a eu une augmentation importante de l'IC, autant pour la composante Opérationnelle (0,60) que la composante Autres (0.47), par rapport à la valeur moyenne des 5 dernières années.

À la page 8 de la référence (i), HQT mentionne :

*« En raison du nombre important d'interruptions enregistrées en 2023, l'indice de continuité est à son plus haut niveau depuis 2018. Cette augmentation est supérieure à la moyenne des cinq dernières années en raison des bris d'équipements et de la cause environnementale, soit, les feux de forêts survenus en juin 2023. »*

Concernant le Distributeur, le tableau ci-dessous reproduit une partie du tableau présenté à la page 9 de la référence (ii).

<b>Indice de continuité -</b>		2019	2020	2021	2022	2023	2023 juin	2024 juin
Indice de continuité <b>brut</b>	minutes	719	256	323	821	1008	117	106
Indice de continuité <b>normalisé</b>	minutes	195	189	201	236	244	31	35
Nombre de pannes basse tension	nombre	28 796	27 651	27233	29 861	26 745	13 014	12 098
Durée moyenne des interruptions par client (BT et MT)	minutes	237	98	126	230	269	403	148

On peut constater que l'Indice de continuité brut a atteint un niveau inégalé en 2023 (1008).

À la page 10 de la référence (ii), le Distributeur mentionne :

*« Le IC brut est fortement influencé par la fréquence et l'intensité des événements météorologiques expliquant la variabilité des résultats entre 2019 et 2023. Pour cette période, le nombre de jours d'événements majeurs (JÉM) annuel varie entre 6 et 13. Les résultats élevés de 2019, 2022 et 2023 s'expliquent par cinq événements météorologiques qui se classent dans le top 10 des pires événements comptabilisés depuis 1987. »*

*En retirant les JÉM, le IC normalisé entre 2019 et 2023 a augmenté de 25 % passant de 195 à 244 minutes. Une partie de cette hausse est attribuable à l'augmentation de l'intensité de certains aléas climatiques qui n'atteignent pas le seuil de normalisation journalier pour être retiré du IC normalisé. »*

**Demandes :**

**2.1** Veuillez indiquer si et dans quelle mesure les facteurs mentionnés aux références (i) et (ii) peuvent expliquer l'augmentation des frais d'exploitation de 11,7% constatée entre les années 2022 et 2023 et mentionnée à la demande 1.2.

**Réponse :**

1 **Non, ces facteurs mentionnés aux références (i) et (ii) en soi ne peuvent**  
2 **expliquer l'augmentation constatée.**

3 **D'une part, les informations en lien avec les indices de continuité mentionnés**  
4 **aux références (i) et (ii) sont des données réelles alors que l'augmentation de**  
5 **11,7 % des frais d'exploitation correspond à un écart entre le Plan d'affaires**  
6 **2022 et les données réelles 2023.**

7 **Bien que le IC puisse avoir un lien de causalité sur les coûts, il n'est pas**  
8 **possible d'en mesurer l'impact total, à l'exception des coûts liés aux pannes**  
9 **majeures du Distributeur. Ceux-ci sont de 126 M\$<sup>1</sup> en 2022 et de 77 M\$<sup>2</sup> en**  
10 **2023.**

**2.2** Veuillez fournir les coûts supplémentaires engendrés par ces facteurs exceptionnels notamment pour les années 2022 et 2023.

**Réponse :**

11 **Voir la réponse à la question 2.1**

---

<sup>1</sup> Rapport du Distributeur concernant les exigences de l'article 75.1 LRÉ pour l'année 2022, HQD-5, Document 1 révisé (B-0013), page 8.

<sup>2</sup> Rapport du Distributeur concernant les exigences de l'article 75.1 LRÉ pour l'année 2023, HQD-5, Document 1 révisé, ([B-0013](#)), page 8.

- 3. Références :** (i) Pièce B-0044, page 12  
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, p. 11

**Préambule :**

La référence (i) présente le tableau 2 qui montre notamment les ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour les années 2023 à 2025.

La référence (ii) présente le tableau R-2.1A qui montre notamment les ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour l'année 2022.

À partir des données de ces références, l'AQCIE-CIFQ présente le tableau suivant qui montre l'évolution des ÉTC de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations sur la période 2022 à 2025.

Expertise et soutien technique aux opérations ÉTC						
Année historique	Année historique	Année de base	Année témoin	Croissance		
				2023 vs 2022	2024 vs 2023	2025 vs 2024
1130	1653	1773	1866	46,3%	7,3%	5,2%

L'AQCIE-CIFQ constate une augmentation très importante du nombre d'ÉTC de l'année 2023 par rapport à l'année 2022.

**Demande :**

- 3.1** Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 46.3% des ÉTC de l'année 2023 par rapport aux ÉTC de l'année 2022

**Réponse :**

- 1 **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant sur les ETC indique que ceux**
- 2 **pour l'année 2022 correspondent aux données réelles (année historique). Or,**
- 3 **cette donnée provient de la référence (ii) et correspond au Plan d'affaires 2022.**
- 4 **HQTD rappellent que les données du Plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux**
- 5 **seules fins de démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans**
- 6 **le cadre du dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base**
- 7 **comparative.**
- 8 **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**
- 9 **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQTD-5, Document 2.1.**

4. **Référence :** (i) Pièce B-0071, page 5  
(ii) Pièce B-0044, page 73

**Préambule :**

À la demande de la Régie, la référence (i) présente le Tableau 1 montrant les charges d'exploitation réelles du Distributeur de l'année 2022 selon la MCC.

La référence (ii) présente le Tableau D-1 montrant l'évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique.

**Demande :**

- 4.1 Veuillez fournir la répartition des coûts du tableau de la référence (i) selon les mêmes activités et sous-activités qu'au tableau de la référence (ii).

**Réponse :**

- 1 **Le tableau R-4.1 présente les charges d'exploitation réelles 2022 du**  
2 **Distributeur selon la MCC, ajustées de la décision D-2024-024, dans le format**  
3 **demandé.**

**Tableau R-4.1**  
**Charges d'exploitation réelles 2022 du Distributeur selon la MCC**  
**par sous-activités (M\$)**

	Clés de répartition	Réal 2022 ajusté
1 <b>Élaborer des stratégies</b>		<b>0,6</b>
2 <b>Ventes à l'exportation et développement de marchés</b>	Attribution directe	<b>0,6</b>
3 <b>Planifier et prioriser</b>		<b>5,6</b>
4 <b>Gestion des approvisionnements en électricité</b>	Attribution directe	<b>5,6</b>
5 <b>Concevoir et construire</b>		<b>101,2</b>
6 <b>Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements</b>	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	<b>3,7</b>
7 <b>Conception et évolution du système énergétique et infrastructures</b>		<b>39,3</b>
8	Heures projet	7,2
9	Attribution directe	32,1
10 <b>Expertise et soutien technique aux opérations</b>		<b>58,1</b>
11     Expertise	Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation	23,1
12     Soutien technique en maintenance	Valeur des coûts de maintenance aux charges	35,0
13 <b>Exploiter et commercialiser</b>		<b>1 485,9</b>
14 <b>Expérience client et commercialisation</b>		<b>507,6</b>
15     Commercialisation	Attribution directe	183,0
16     Expérience client	Attribution directe	302,2
17     Efficacité énergétique	Attribution directe	14,4
18     Mobilité	Attribution directe	8,0
19 <b>Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux</b>		<b>38,1</b>
20     Conformité et fiabilité	Nombre de normes et exigences	0,3
21     Conduite du réseau	Points BDD pondérés	37,8
22 <b>Service technique et intégration réseau</b>	Attribution directe	<b>38,7</b>
23 <b>Opération et maintenance</b>		<b>733,8</b>
24     Maintenance directe	Attribution directe	363,7
25     Support opération et maintenance	Heures de réalisation des travaux	236,3
26     Maîtrise de la végétation		133,7
27	Attribution directe	98,0
28	Dollars de contrats de végétation	35,7
29 <b>Mesurage</b>	Attribution directe	<b>90,3</b>
30 <b>Exploitation des réseaux autonomes</b>	Attribution directe	<b>77,5</b>
31 <b>Total</b>		<b>1 593,3</b>
32 (+) Facturation interne et autres cheminements directs		84,3
33 <b>Total</b>		<b>1 677,5</b>

5. **Références :** (i) Pièce B-0044, page 12 et 13  
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5  
(iii) Pièce B-0071, page 5

**Préambule :**

La référence (i) présente le Tableau 2 qui montre l'Évolution du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour les années 2023 à 2025.

La référence (ii) présente le Tableau R-1.1 qui montre notamment le coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour l'années 2022. Pour la Distribution, le montant est de 63,3 M\$, soit 22,3% du coût total de l'activité.

Au tableau 1 de la référence (iii) la valeur réelle des charges d'exploitation de Distribution de l'année 2022 est de 58,1 M\$ pour cette activité, soit une valeur inférieure à celle indiquée à la référence (ii)

À partir des données des références (i) et (ii), l'AQCIE-CIFQ présentent le tableau suivant qui montre l'évolution du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations sur la période 2022 à 2025.

	Coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations							
	Année	Année	Année	Année	Croissance			
	historique	historique	de base	témoin	2023 vs	2024 vs	2025 vs	2025 vs
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2022
TOTAL	283,5	335,6	355,0	367,6	18,4%	5,8%	3,5%	29,7%
Expertise	167,8	196,2	216,2	223,9	16,9%	10,2%	3,6%	33,4%
Soutien technique	116,0	139,4	138,8	143,7	20,2%	-0,4%	3,5%	23,9%

L'AQCIE-CIFQ constate une augmentation très importante du coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations de l'année 2023 par rapport à celui de l'année 2022.

Concernant la sous activité Expertise, HQTd expliquent l'augmentation sur la période 2023-2025 en mentionnant à la page 13 de la référence (i):

« **Expertise**

*Compte tenu de la hausse des investissements ciblés dans le Plan d'action 2035 et la nécessité d'augmenter la capacité des infrastructures comme précisé à la pièce HQTd-2, Document 1, un rehaussement de la force de travail de l'ordre de 30 M\$ et une augmentation de 15 M\$ des coûts liés aux activités de soutien sont requis pour la réalisation des projets de croissance, de pérennité et de fiabilité. Ces ressources contribueront entre autres à réaliser les études d'avant-projet et les livrables d'ingénierie en lien avec les projets de valorisation de puissance, à déployer de nouvelles pratiques pour accroître la résilience du réseau, à standardiser les processus d'affaires pour permettre un rehaussement de la productivité, à sécuriser la chaîne d'approvisionnement et à accroître la sécurisation des barrages et des infrastructures. Puisque les efforts de cette force de travail additionnelle sont concentrés sur des projets de nature capitalisable, une grande partie de leurs coûts sont portés aux coûts des investissements, réduisant ainsi la hausse des coûts directs et de soutien. »*

Concernant la sous activité Soutien technique en maintenance, HQTd mentionnent à la page 13 de la référence (i):

« **Soutien technique en maintenance**

*Entre 2023 et 2025, les coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance sont demeurés relativement stables, et ce malgré un rehaussement de la force de travail pour accompagner la croissance des activités Opération et maintenance, témoignant des efforts d'efficacité et de productivité pour contenir la croissance de leurs coûts (voir la section 2.1.4). »*

**Demandes :**

**5.1** Veuillez indiquer si l'augmentation du coût complet de l'année 2023 par rapport à celui de l'année 2022 pour la sous activité Expertise (16,9%), s'explique également par la

*hausse des investissements ciblés dans le Plan d'action 2035* mentionnée à la référence (i).

**Réponse :**

1            **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant indique que les données pour**  
2            **l'année 2022 correspondent aux données réelles (année historique). Or, cette**  
3            **donnée provient de la référence (ii) et correspond au plan d'affaires 2022.**

4            **Les données du Plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux seules fins de**  
5            **démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans le cadre du**  
6            **dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base comparative.**

7            **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**  
8            **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT-D-5, Document 2.1.**

5.1.1.            Sinon, veuillez expliquer et justifier cette augmentation.

**Réponse :**

9            **Voir la réponse à la question 5.1.**

5.2            Bien que HQT-D mentionne que « *les coûts de la sous-activité Soutien technique en maintenance sont demeurés relativement stables* » entre 2023 et 2025 (référence (i)), l'AQCIE-CIFQ constate en préambule une augmentation de ces coûts de 20,2% entre les années 2023 et 2022. Veuillez expliquer et justifier cette augmentation.

**Réponse :**

10            **Voir la réponse à la question 5.1.**

5.3            Veuillez expliquer l'écart observé par l'AQCIE-CIFQ entre le montant de 63,3 M\$ à la référence (ii), et celui de 58,1 M\$ à la référence (iii), pour le coût de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations attribué au service de Distribution pour l'année 2022.

**Réponse :**

11            **Voir la réponse à la question 5.1.**

6.            **Références :**    (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1  
                              (ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5, Tableau R-1.1  
                              (iii) Pièce B-0071, page 5, Tableau 1

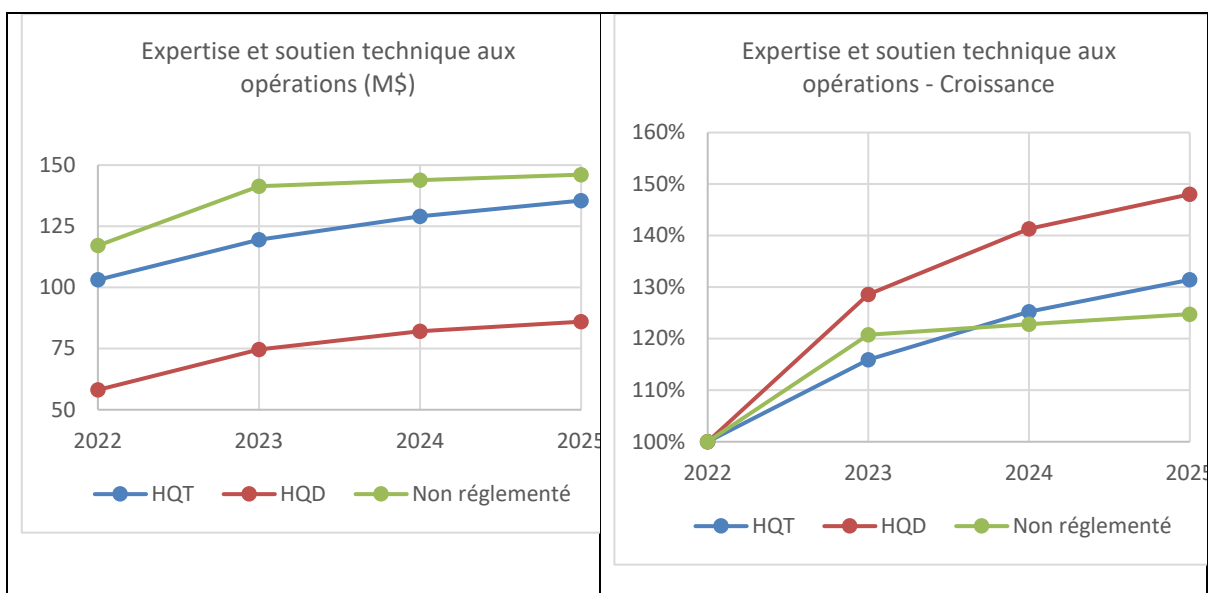
**Préambule :**

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le Tableau R-1.1 de la référence (ii) présente, entre autres, le coût complet de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé pour l'année 2022.

Le Tableau 1 de la référence (iii) présente les Charges d'exploitation du Distributeur réelles 2022, notamment la valeur de l'activité Expertise et soutien technique aux opérations

À partir des données des référence (i), (ii) et (iii), l'AQCIE-CIFQ a réalisé les figures ci-dessous montrant l'évolution des coûts de cette activité et l'évolution de la croissance des coûts de cette activité pour le Transport (HQT), la Distribution (HQD) et le Non réglementé.



L'AQCIE-CIFQ observe une forte croissance des coûts pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022 : environ 15% pour le Transport, 30% pour la Distribution et 20% pour le Non réglementé.

À partir de l'année 2023, l'AQCIE-CIFQ observe une croissance importante pour le Transport et le Distribution, mais une croissance beaucoup plus faible pour le Non réglementé.

Selon la référence (i), le coût de la sous-activité Expertise est réparti selon la Valeur nette des immobilisations en exploitation, et le coût de la sous-activité Soutien technique en maintenance est réparti selon la Valeur des coûts de maintenance aux charges.

**Demandes :**

6.1 Veuillez expliquer et justifier la différence de la croissance des coûts de l'activité Expertise et soutien technique entre le Transporteur et le Distributeur, et le Non réglementé, observée à partir des références (i), (ii) et (iii) en préambule.

**Réponse :**

1           **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant utilise les données de l'année**  
2           **2022, or, cette donnée provient de la référence (ii) et correspond au plan**  
3           **d'affaires 2022.**

4           **Les données du Plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux seules fins de**  
5           **démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans le cadre du**  
6           **dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base comparative.**

7           **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**  
8           **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQT D-5, Document 2.1.**

9           **Pour l'écart 2023-2025, voir la section 2.1.1 de la pièce révisée HQT D-4,**  
10          **Document 1 ([B-0044](#)).**

6.2 Veuillez notamment commenter l'impact de l'évolution des clés de répartition identifiées à la référence (i) sur cette différence de la croissance des coûts de l'activité Expertise et soutien technique entre le Transporteur et le Distributeur, et le Non réglementé.

**Réponse :**

11           **Voir la section Évolution de la facturation à la Vue électrique à la page 13 de la**  
12           **pièce révisée HQT D-4, Document 1 ([B-0044](#)).**

7.   **Références :**   (i) Pièce B-0044, page 75  
                         (ii) Rapport annuel d'Hydro-Québec 2023, page 49

**Préambule :**

À partir de données de la référence (i), l'AQCIE-CIFQ présente le tableau suivant qui montre la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation fournies par HQT D pour les années 2023, 2024 et 2025 et le pourcentage à utiliser pour l'attribution vers la Vue électrique.

Valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation

	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Transport	23,5	24,7	26,6	36,3%	37,0%	38,4%
Distribution	10,7	11,7	12,3	16,5%	17,5%	17,8%
Non réglementé	30,4	30,3	30,2	47,0%	45,4%	43,6%
Total	64,7	66,8	69,2	100,0%	100,0%	100,0%

La référence (ii) présente la valeur comptable nette des immobilisations corporelles à l'année 2023, soit :

- Barrages et centrales hydroélectriques: 32,492 M\$
- Postes et lignes de transport : 22,622 M\$
- Postes et lignes de distribution : 9,744 M\$
- Bâtiments administratifs, équipements de télécommunication et autres : 3,896 M\$

L'AQCIE-CIFQ constate que, pour l'année 2023, les valeurs de la référence (ii) sont différentes des valeurs de la référence (i) et que le total de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles en exploitation au rapport annuel 2023 (référence (ii)) est supérieur de 4 054 M\$ à celui de la référence (i).

**Demandes :**

7.1 Pour l'année 2023, veuillez concilier la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation présentée à la référence (i) avec celle montrée à la référence (ii) pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

**Réponse :**

1 **Pour concilier la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation**  
 2 **utilisée pour la clé de répartition de la référence i) avec celle de la référence**  
 3 **(ii), on doit essentiellement soustraire des immobilisations corporelles**  
 4 **présentées au Rapport annuel d'Hydro-Québec, les immobilisations en cours**  
 5 **ainsi que les bâtiments administratifs, équipements de télécommunication et**  
 6 **autres.**

7 **La composition des catégories d'actifs du Rapport annuel d'Hydro-Québec est**  
 8 **différente de celle utilisée dans le cadre du présent dossier, ce qui ne permet**  
 9 **pas, au prix d'un effort raisonnable, de concilier les actifs de transport, de**  
 10 **distribution et du non réglementé.**

7.2 Pour les années 2024 et 2025, veuillez identifier, références à l'appui, la provenance de la valeur nette des immobilisations corporelles en exploitation pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé, et veuillez indiquer comment ces valeurs ont été calculées.

**Réponse :**

1 **Pour les années 2024 et 2025, la valeur nette des immobilisations corporelles**  
2 **en exploitation provient du cadre financier prévisionnel d'entreprise utilisé**  
3 **pour la prévision des charges, des investissements et des actifs.**

8. **Références :** (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1  
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, page 5, Tableau R-1.1  
(iii) Pièce B-0071, page 5, Tableau 1

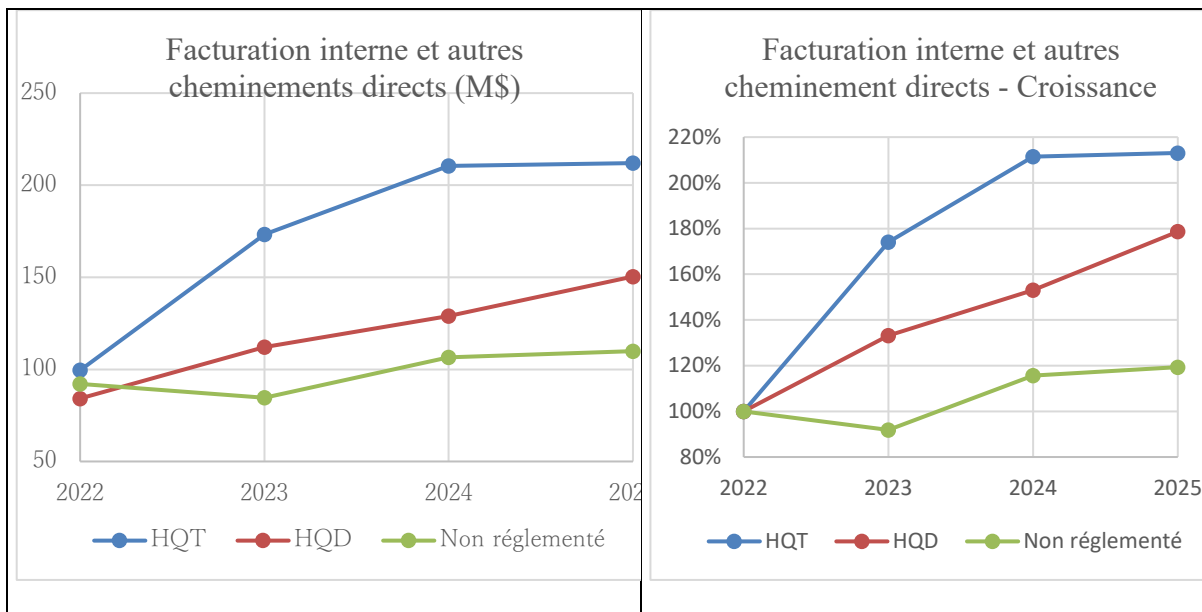
**Préambule :**

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur vers la Vue électrique pour les années 2023, 2024 et 2025.

Le Tableau R-1.1 de la référence (ii) présente pour l'année 2022, notamment le coût complet de la composante Facturation interne et autres cheminements directs pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

Le Tableau 1 de la référence (iii) présente les Charges d'exploitation du Distributeur réelles 2022, notamment la valeur de la Facturation internes et autres cheminements directs.

À partir des données des références (i), (ii) et (iii), l'AQCIE-CIFQ ont réalisé les figures ci-dessous montrant l'évolution des coûts de cette composante et l'évolution de la croissance des coûts de cette composante pour le Transport (HQT), la Distribution (HQD) et le Non réglementé.



L'AQCIÉ-CIFQ observe une forte croissance des coûts pour l'année 2023 par rapport à l'année 2022. Pour le Transport, les coûts passent de 99,5 M\$ à 173,2 M\$, soit une croissance de 74,1%, et pour la Distribution, les coûts passent de 84,2 M\$ à 112,1 M\$, soit une croissance de 33,1%.

Cependant, pour le Non réglementé, les coûts passent de 92,1 M\$ à 84,6 M\$, soit une diminution de 8,1%.

Sur la période, pour le Transport et le Distribution, l'augmentation est respectivement de 113% et 78% respectivement, mais pour le Non réglementé la croissance est beaucoup plus faible, soit environ 19%.

### Demandes :

**8.1** Veuillez expliquer et justifier la très forte augmentation des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe de Transport et de Distribution de l'année 2023 par rapport aux coûts de l'année 2022.

### Réponse :

1 **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant utilise les données de l'année**  
 2 **2022, or, cette donnée provient de la référence (ii) et correspond au plan**  
 3 **d'affaires 2022.**

4 **Les données du plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux seules fins de**  
 5 **démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans le cadre du**  
 6 **dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base comparative.**

1 **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**  
2 **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQTD-5, Document 2.1.**

3 **Pour l'écart 2023-2025, voir la section 3, entre autres les tableaux Évolution**  
4 **des revenus des activités de soutien, à la pièce révisée HQTD-4, Document 1**  
5 **([B-0044](#)). Le sommaire de la facturation interne est aussi disponible dans le**  
6 **tableau F-4 de la même pièce.**

**8.2** Veuillez expliquer et justifier la diminution des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Non réglementé de l'année 2023 par rapport aux coûts de l'année 2022.

**Réponse :**

7 **Voir la réponse à la question 8.1.**

**8.3** Veuillez expliquer et justifier la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Transport de 113% sur la période 2022-2025.

**Réponse :**

8 **Voir la réponse à la question 8.1.**

**8.4** Veuillez expliquer et justifier la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Distribution de 78% sur la période 2022-2025.

**Réponse :**

9 **Voir la réponse à la question 8.1.**

**8.5** Veuillez expliquer et justifier pourquoi la croissance des coûts de Facturation interne et autres cheminements directe pour le Non réglementé est nettement inférieure à la croissance des coûts de Transport et de Distribution sur la période 2022-2025.

**Réponse :**

10 **Voir la réponse à la question 8.1.**

**9. Références :** (i) Pièce B-0044, page 73, Tableau D-1  
(ii) Pièce B-0044, page 75, Tableau E-1  
(iii) Pièce B-0044, page 26, Tableau 13 et suite.

**Préambule :**

Le Tableau D-1 de la référence (i) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique. À la sous-activité Support opération et maintenance, il est indiqué que l'attribution vers la Vue électrique se fait selon la clé Heures de réalisation des travaux.

Le Tableau E-1 de la référence (ii) présente l'Évolution de la volumétrie des clés de répartition du coût complet des activités et sous-activités de la chaîne de valeur.

Le tableau ci-dessous reproduit les valeurs de la clé Heures de réalisation des travaux de la sous-activité Support opérations et maintenance pour les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que le pourcentage à utiliser pour l'attribution vers la Vue électrique.

	Heures de réalisation des travaux			Clé de répartition		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Transport	1 750	1 780	1 816	34,2%	33,0%	32,2%
Distribution	1 878	2 060	2 148	36,7%	38,1%	38,1%
Non réglementé	1 490	1 561	1 678	29,1%	28,9%	29,7%
<b>Total</b>	<b>5 118</b>	<b>5 401</b>	<b>5 642</b>			

Le Tableau 13 de la référence (iii), reproduit ci-dessous, montre le pourcentage utilisé pour la répartition vers la Vue électrique pour la sous-activité Support opération et maintenance.

**Tableau 13**  
**Évolution de la répartition de la facturation à la Vue électrique par sous-activités**  
**Opération et maintenance**

Répartition dans la vue électrique (%)		Année historique 2023	Année de base 2024	Année témoin 2025	Variation 2025 vs 2023
<b>Support opération et maintenance</b>					
1	Transport	27%	28%	27%	1%
2	Distribution	39%	45%	44%	6%
3	Non réglementé	35%	28%	28%	-7%
<b>Maitrise de la végétation</b>					
4	Transport	27%	29%	-	-27%
5	Distribution	72%	69%	-	-72%
6	Non réglementé	1%	2%	100%	99%

L'AQCIE-CIFQ constate que les pourcentages obtenus en utilisant la volumétrie de la référence (ii) sont différents des pourcentages présentés à la référence (iii) en ce qui concerne la sous-activité Support opérations et maintenance.

La référence (iii) mentionne également :

« Pour ce qui est de la sous-activité Support opération et maintenance, une plus grande proportion des coûts est allouée au Distributeur, ce qui reflète la croissance des efforts en maintenance et les demandes des clients qui se traduisent par un plus grand volume d'heures de réalisation des travaux. »

**Demandes :**

**9.1** Veuillez expliquer les différences entre les pourcentages calculés à partir des données de la référence (ii) et les pourcentages présentés à la référence (iii).

**Réponse :**

1 **Les différences entre les pourcentages calculés dans les deux références en**  
2 **préambule proviennent du traitement apporté à certains coûts qu'HQTD ont**  
3 **traité de façon spécifique en les attribuant directement dans la vue électrique.**  
4 **Ces coûts n'ont donc pas été répartis selon la clé de répartition des heures de**  
5 **réalisation des travaux, bien qu'ils soient inclus dans la sous-activité Support**  
6 **opérations et maintenance.**

7 **Parmi ces coûts, on retrouve, entre autres, des éléments de nature ponctuelle**  
8 **comptabilisés dans l'année historique, les frais liés à la Commission des**  
9 **Services Électriques de Montréal et à l'usage en commun pour le Distributeur**  
10 **ou à des passifs environnementaux pour les activités non-réglées.**

11 **Le tableau de la référence (iii) est calculé sur l'ensemble des coûts après leur**  
12 **cheminements vers la vue électrique, c'est pourquoi les pourcentages diffèrent**  
13 **de ceux calculés à partir de la clé de répartition (référence (ii)).**

**9.2** Veuillez indiquer si les Heures de réalisation des travaux fournies à la référence (ii) peuvent être utilisées pour la répartition des coûts de la sous-activité Support opérations et maintenance à la référence (i). Veuillez expliquer votre réponse.

**Réponse :**

14 **La clé de répartition des heures de réalisation des travaux demeure adéquate**  
15 **pour faire cheminer les coûts résiduels, après l'attribution directe des**  
16 **éléments à traitement spécifique.**

**9.3** S'il y a lieu et en tenant compte de vos réponses aux questions 9.1 et 9.2, veuillez fournir de nouvelles valeurs concernant la volumétrie de la clé Heures de réalisation des travaux de la sous-activité Support opérations et maintenance et mettre à jour la pièce B-0044.

**Réponse :**

1                    **Sans objet.**

- 10. Références :** (i) Pièce B-0044, page 23  
(ii) Dossier R-4235-2023, pièce B-0014, p. 11, Tableau R-2.1A  
(iii) Pièce B-0044, page 73

**Préambule :**

Le Tableau 11 de la référence (i) présente notamment l'évolution des ETC pour l'activité Opération et maintenance sur la période 2023-2025.

Le Tableau R-2.1A de la référence (ii) présente notamment les ÉTC de l'activité Opération et maintenance pour l'année 2022.

À partir de ces informations, l'AQCIE-CIFQ a réalisé le tableau ci-dessous qui montre l'évolution des ÉTC de l'activité Opération et maintenance sur la période 2022-2025.

ÉTC - Opération et maintenance						
Année historique	Année historique	Année de base	Année témoin	Croissance		
				2023 vs 2022	2024 vs 2023	2025 vs 2024
2022	2023	2024	2025	4,8%	2,4%	3,0%
5431	5689	5823	5999			

Le Tableau D-1 de la référence (iii) présente l'Évolution du coût complet des activités et sous activités de la chaîne de valeur réparti vers la Vue électrique.

Pour la sous-activité Maintenance directe, il est mentionné que la répartition se fait selon une Attribution directe.

Pour la sous-activité Maîtrise de la végétation, on peut constater que la plus grande proportion des coûts est répartie selon une Attribution directe.

**Demandes :**

- 10.1** Pour chacune des années du tableau réalisé par l'AQCIE-CIFQ en préambule, veuillez fournir les ÉTC de la sous-activité Maintenance directe pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

**Réponse :**

1            **Il n'y a pas de ressources qui sont spécifiquement associées à la sous-activité**  
2            **Maintenance directe, ce sont plutôt des heures qui y sont imputées par**  
3            **cheminements.**

**10.2** Pour chacune des années du tableau réalisé par l'AQCIE-CIFQ en préambule, veuillez fournir les ÉTC de la sous-activité Maîtrise de la végétation pour le Transport, la Distribution et le Non réglementé.

**Réponse :**

4            **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant indique que les données pour**  
5            **l'année 2022 correspondent aux données réelles (année historique). Or, cette**  
6            **donnée provient de la référence (ii) et correspond au plan d'affaires 2022.**

7            **Les données du Plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux seules fins de**  
8            **démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans le cadre du**  
9            **dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base comparative.**

10           **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**  
11           **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQTD-5, Document 2.1.**

12           **Toutefois, les ETC de la sous-activité Maîtrise de la végétation sont de 177 pour**  
13           **l'année 2023, 190 pour l'année 2024 et 191 pour l'année 2025.**

- 11. Références :**
- (i) Pièce B-0044, page 73
  - (ii) Pièce B-0071, page 5
  - (iii) Pièce B-0044, page 23
  - (iv) Dossier R-4235-2023, B-0014, page 5, Tableau R-1.1
  - (v) Pièce B-0006, p 9, Tableau 1

**Préambule :**

À partir des données des références (i) et (ii), l'AQCIE-CIFQ a réalisé le tableau suivant qui montre l'évolution du coût complet de l'activité Opération et maintenance sur la période 2022-2025 pour la Distribution. Pour la sous-activité Maîtrise de la végétation, l'AQCIE-CIFQ ont retenu la valeur indiquée à la référence (v) pour l'année 2025, soit 190 M\$.

	Coût complet de l'activité Opération et maintenance HQD							
	Année	Année	Année	Année	Croissance			
	historique	historique	de base	témoin	2023 vs	2024 vs	2025 vs	2025 vs
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2022
<b>TOTAL</b>	<b>733,8</b>	<b>730,0</b>	<b>816,4</b>	<b>868,9</b>	<b>-0,5%</b>	<b>11,8%</b>	<b>6,4%</b>	<b>18,4%</b>
Maintenance directe		360,7	414,6	437,3		14,9%	5,5%	21,2%
Support opération et maintenance		206,1	230,6	241,6		11,9%	4,8%	17,2%
Maîtrise de la végétation	134,0	163,2	171,2	190,0	21,8%	4,9%	11,0%	41,8%

Pour l'année 2022, la référence (ii) ne fournit pas la valeur des sous-activités, mais la référence (iii) fournit la valeur de 134 M\$ pour la sous-activité Maîtrise de la végétation.

Ainsi, on peut calculer que les activités Maintenance directe et Support opération et maintenance totalisent 599,8 M\$ en 2022.

Le Tableau R-1.1 de la référence (iv) présente le Coût complet des activités de la chaîne de valeur réparties dans la Vue électrique par sous-activités pour l'année 2022. Dans le cas de la Distribution, le coût complet de l'activité Opération et maintenance pour l'année 2022 est de 602,2 M\$ 2022, soit

- 273,7 M\$ pour la sous-activité Maintenance directe
- 191,0 M\$ pour la sous-activité Support opération et maintenance
- 137,4 M\$ pour la sous-activité Maîtrise de la végétation.

Les sous-activités Maintenance directe et Support opération et maintenance totalisent une valeur de 464,7 M\$

Pour l'année 2022, il y a donc une différence de 135,1M\$ (599,8 – 464,7) entre la valeur présentée à la référence (ii) qui reflète les charges réelles de l'année 2022 et la valeur présentée à la référence (iv).

L'AQCIE-CIFQ constate que la valeur réelle de 2022 est semblable à la valeur réelle de l'année 2023.

Concernant l'augmentation des coûts Maintenance directe pour la Distribution entre 2023 et 2025, la référence (iii) mentionne :

« Cette croissance s'explique comme suit :

- Hausse d'environ 77 M\$ dans les activités de maintenance sur les actifs de distribution. Cette augmentation s'explique d'abord en 2024 par un ajout d'heures afin de réduire le retard dans le traitement des demandes de clients non capitalisables et par la suite, en 2025, par un déplacement des efforts vers la maintenance conditionnelle. »

**Demandes :**

**11.1** Veuillez indiquer si l'explication mentionnée à la référence (iii) s'applique également à l'augmentation des coûts de 135,1 M\$ pour l'année 2022. Veuillez expliquer votre réponse.

**Réponse :**

1            **Le tableau fourni en préambule par l'intervenant indique que les données pour**  
 2            **l'année 2022 correspondent aux données réelles (année historique). Or, cette**  
 3            **donnée provient de la référence (ii) et correspond au plan d'affaires 2022.**

4            **Les données du Plan d'affaires 2022 ont été utilisées aux seules fins de**  
 5            **démontrer les impacts de l'adaptation apportée à la MCC dans le cadre du**  
 6            **dossier R-4235-2023 et ne peuvent être retenues comme base comparative.**

7            **Voir également la réponse à la question 30.1 de la demande de renseignements**  
 8            **n° 1 de l'AHQ-ARQ à la pièce HQTD-5, Document 2.1.**

**11.2** Veuillez justifier qu'il soit nécessaire d'augmenter les coûts de Maintenance directe de 53,9 M\$ en 2024 après l'augmentation substantielle des coûts pour les années 2022 et 2023.

**Réponse :**

9            **Comme mentionné à la pièce révisée HQTD-4, Document 1 ([B-0044](#)), annexe B,**  
 10           **les besoins en maintenance sont établis en fonction des stratégies détaillées**  
 11           **à la pièce HQD-2, Document 1 ([B-0025](#)).**

**12. Références :** (i) Pièce B-0006, page 9, Tableau 1  
 (ii) Pièce B-0006, page 11, Tableau 2

**Préambule :**

Le Tableau 1 de la référence (i) présente notamment l'évolution des coûts complets liés à l'activité Maîtrise de la végétation, ainsi que les hectares traités annuellement par le Transporteur et le nombre de portées traitées annuellement par le Distributeur.

L'AQCIE-CIFQ reproduit ce tableau en y ajoutant le pourcentage d'augmentation annuelle des coûts unitaires ainsi que l'augmentation cumulative de ces coûts.

Transport	Données réelles					Année base	Année témoin
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coûts complets (M\$) <sup>1</sup>	26	38	50	60	61	72	82
Hectares	12 684	14 473	18 384	20 518	21 804	22 050	22 200
<b>Coûts unitaires</b>	<b>2 050 \$</b>	<b>2 626 \$</b>	<b>2 720 \$</b>	<b>2 915 \$</b>	<b>2 802 \$</b>	<b>3 278 \$</b>	<b>3 703 \$</b>

Augmentation		28%	4%	7%	-4%	17%	13%
Augmentation cumulative		28%	33%	42%	37%	60%	81%

Distribution							
Coûts complets (M\$) <sup>1</sup>	91	112	136	134	163	171	190
Nombre de portées (k)	151	171	203	188	208	220	222
<b>Coûts unitaires</b>	<b>603 \$</b>	<b>657 \$</b>	<b>670 \$</b>	<b>711 \$</b>	<b>785 \$</b>	<b>778 \$</b>	<b>857 \$</b>
Augmentation		9%	2%	6%	10%	-1%	10%
Augmentation cumulative		9%	11%	18%	30%	29%	42%

1: Les données à coûts complets ne sont pas disponibles avant 2022 et ont été estimées

L'AQCIE-CIFQ constate que les coûts sont récurrents annuellement et il estime que cette récurrence se poursuivra.

Le Tableau 2 de la référence (ii) présente l'impact sur les revenus requis de l'année 2025 de la pratique réglementaire autorisant la comptabilisation des coûts complets de l'activité Maîtrise de la végétation.

**Demandes :**

**12.1** Veuillez fournir la quantité totale d'hectares qui nécessitent une maîtrise de la végétation par le Transporteur.

**Réponse :**

1                    **Le Transporteur estime la superficie qui nécessite une maîtrise de la**  
2                    **végétation à environ 144 000 hectares.**

**12.2** Veuillez indiquer s'il est prévu que le nombre d'hectares traités annuellement se stabilise à environ 22 000 hectares. Sinon, veuillez préciser à quel nombre d'hectares vous prévoyez que cela se stabilisera et à partir de quelle année.

**Réponse :**

3                    **Le Transporteur prévoit une stabilisation du nombre d'hectares traités**  
4                    **annuellement entre 22 000 et 23 000 hectares.**

**12.3** Veuillez fournir le nombre total de portées qui nécessitent une maîtrise de la végétation par le Distributeur.

**Réponse :**

1            **Le réseau de distribution représente environ 2 000 000 de portées. Le**  
2            **Distributeur estime qu'il doit intervenir en maîtrise intégrée de la végétation**  
3            **sur près de la moitié d'entre elles, soit environ 1 000 000 de portées.**

12.4 Veuillez indiquer s'il est prévu que le nombre de portées traitées annuellement se stabilise à environ 220 portées. Sinon, veuillez préciser à quel nombre de portées vous prévoyez que cela se stabilisera et à partir de quelle année.

**Réponse :**

4            **Le Distributeur prévoit une stabilisation du nombre de portées dégagées**  
5            **annuellement à une cadence située entre 220 000 et 225 000 portées.**

12.5 Pour les données du Transporteur, veuillez expliquer et justifier l'augmentation du coût unitaire de 17% de l'année 2024 par rapport au coût unitaire de l'année 2023.

**Réponse :**

6            **L'augmentation de 17 % du coût unitaire provient principalement de**  
7            **l'augmentation des coûts qui croissent plus rapidement que les volumes. Voir**  
8            **la pièce révisée HQT-D-4, Document 1 ([B-0044](#)), page 25, lignes 16 à 25 pour les**  
9            **explications sur la croissance de ceux-ci.**

12.6 Veuillez expliquer et justifier l'augmentation additionnelle de 13% de l'année 2025 par rapport à 2024.

**Réponse :**

10           **L'augmentation de 13 % du coût unitaire provient principalement de**  
11           **l'augmentation des coûts qui croissent plus rapidement que les volumes. Voir**  
12           **la pièce révisée HQT-D-4, Document 1 ([B-0044](#)), page 25, lignes 16 à 25 pour les**  
13           **explications sur la croissance de ceux-ci.**

12.7 Pour les données du Distributeur, veuillez expliquer la diminution du coût unitaire de 1% de l'année 2024 par rapport au coût unitaire de l'année 2023.

**Réponse :**

14           **La variation du coût unitaire entre 2023 et 2024 provient principalement de**  
15           **coûts relativement stables, la croissance de ceux-ci entre ces deux années**  
16           **s'expliquant principalement par la hausse du volume traité.**

**12.8** Veuillez expliquer et justifier l'augmentation de 10% de l'année 2025 par rapport à 2024

**Réponse :**

1            **L'augmentation de 10 % du coût unitaire provient principalement de**  
2            **l'augmentation des coûts qui croissent plus rapidement que les volumes. Voir**  
3            **la pièce révisée HQTd-4, Document 1 ([B-0044](#)), page 25, lignes 1 à 15 pour les**  
4            **explications sur la croissance de ceux-ci.**

**12.9** Veuillez confirmer que la récurrence des coûts de l'activité Maîtrise de la végétation se poursuivra dans le temps. Veuillez expliquer votre réponse.

**Réponse :**

5            **HQTd comprennent que l'intervenant fait référence à la récurrence quant à la**  
6            **capitalisation des coûts de maîtrise de la végétation demandée comme**  
7            **pratique réglementaire. À cet effet, HQTd confirment que la demande de**  
8            **pratique réglementaire n'est pas de nature temporaire puisqu'un des**  
9            **principaux objectifs de cette demande est d'obtenir une équité**  
10           **intergénérationnelle en s'assurant que les clients assument les coûts sur la**  
11           **durée des avantages perçus.**

**12.10** L'impact tarifaire montré à la référence (ii) concerne l'année 2025 seulement. Veuillez présenter l'impact tarifaire sur les revenus requis pour chacune des années du cycle de retour pour un investissement qui serait réalisé à l'année 2025. Veuillez fournir le détail des calculs ainsi que le fichier EXCEL.

**Réponse :**

12           **Voir la réponse à question 2.3 de la demande de renseignements n° 1 de la**  
13           **Régie à la pièce HQTd-5, Document 1.1.**

**12.11** Veuillez présenter l'impact tarifaire annuel sur une période de 20 ans en considérant l'effet cumulatif des investissements annuels récurrents. Veuillez fournir le détail des calculs ainsi que le fichier EXCEL.

**Réponse :**

14           **La démonstration sur 10 ans présentée en réponse à la question 2.3 de la**  
15           **demande de renseignements n° 1 de la Régie à la pièce HQTd-5, Document 1.1**

1 est adéquate pour permettre la compréhension du mécanisme et des impacts  
2 potentiels.

- 13. Références :** (i) Pièce B-0005, page 6  
(ii) Pièce B-0044, page 54  
(iii) Pièce B-0050, page 7

**Préambule :**

La référence (i) présente la priorité concernant les communautés autochtones :

**« Priorité 4 : Collaborer plus étroitement avec les communautés autochtones**

*En collaboration avec le gouvernement du Québec (le « Gouvernement »), Hydro-Québec souhaite poursuivre sa démarche de réconciliation économique avec les Premières Nations et les Inuits. Cette dernière permet de créer des occasions pour les communautés autochtones de prendre part aux nouveaux projets énergétiques et d'en faire des sources de prospérité durable. Hydro-Québec établira des partenariats financiers avec elles et simplifiera leur accès au financement. Ces participations pourraient faire l'objet d'un soutien financier d'Hydro-Québec. »*

Concernant la composante Développement durable et les relations avec les communautés autochtones des Frais financiers, la référence (ii) mentionne son impact sur les frais corporatifs:

**« Développement durable, relations avec les communautés et communications**

- *Augmentation des coûts de l'ordre de 4 M\$ pour d'éventuelles ententes de partenariat auprès des Premières nations et Inuit afin de collaborer plus étroitement avec celles-ci et contribuer à la priorité 4 du Plan d'action 2035. »*

À la référence (iii) relative aux commentaires de HQT D concernant les demandes d'interventions, HQT D mentionne :

*« En outre, pour ce qui concerne les projets d'investissement sur le réseau de transport qui impliqueraient les communautés autochtones, ceux-ci seront soumis à l'examen et à l'autorisation de la Régie en vertu de l'article 73 de Loi sur la Régie en temps opportun. »*

**Demande :**

- 13.1** Veuillez préciser la nature des coûts reliés à d'éventuelles ententes de partenariat avec des Premières nations qui sont attribués par le biais des Frais corporatifs et la nature de ceux qui sont soumis à la Régie en vertu de l'article 73 de la LRÉ.

**Réponse :**

1 Les coûts attribués par le biais des Frais corporatifs sont notamment ceux liés  
2 à des ententes relationnelles avec les Premières nations pouvant prendre  
3 diverses formes.

4 Dans son Plan d'action 2035, Hydro-Québec a exprimé son intention de  
5 « travailler avec les communautés autochtones pour accroître la  
6 représentation des Premières Nations et des Inuits dans les activités  
7 d'Hydro-Québec ». Dans la poursuite de cet objectif, des ententes pour  
8 favoriser le développement de la main-d'œuvre et pour soutenir des initiatives  
9 liées à la formation et à l'emploi en sont un exemple.

10 En ce qui a trait aux coûts qui seront soumis à la Régie en vertu de l'article 73  
11 de la LRÉ, tel que mentionné à la référence iii) du préambule, les projets  
12 d'investissement sur le réseau de transport qui impliqueraient les  
13 communautés autochtones seront soumis à l'examen et à l'autorisation de la  
14 Régie en temps opportun. À titre d'exemple, dans son Plan d'action 2035,  
15 Hydro-Québec mentionne : « dans le cadre du projet de la ligne  
16 d'interconnexion Hertel-New York, nous avons noué un partenariat à long  
17 terme avec le Conseil Mohawk de Kahnawake (CMK) en vue de consolider nos  
18 relations avec la communauté et de lui permettre de bénéficier des retombées  
19 du projet. »

13.2 Veuillez indiquer si dans chaque cas, les coûts seront clairement identifiés, dans le cadre des dossiers tarifaires du Transporteur et du Distributeur et dans le cadre des demandes formulées en vertu de l'article 73 de la LRÉ.

**Réponse :**

20 **Voir la réponse à la question 13.1.**

13.3 Le commentaire de la référence (iii) concerne les investissements sur le réseau de transport. Veuillez préciser si le réseau de distribution pourrait également être concerné.

**Réponse :**

21 **Le Distributeur n'est plus assujéti à l'article 73 de la LRÉ depuis l'adoption de**  
22 **la *Loi sur la simplification*.**